

Calcul de frais d'acte d'achat

Ce calcul donne une **estimation globale** des frais d'actes d'achat. Sachez aussi que, selon ce que prévoit le **compromis** de vente, une partie des frais pourrait être prise en charge par le vendeur. Contactez votre notaire pour plus de précisions.

Calcul pour une habitation située **Wallonie**
en / à:

Prix d'acquisition: **€ 300.000,00**

Abattement: **Pas d'abattement / ne sais pas**

Est-ce une habitation modeste?: **Non / ne sais pas**

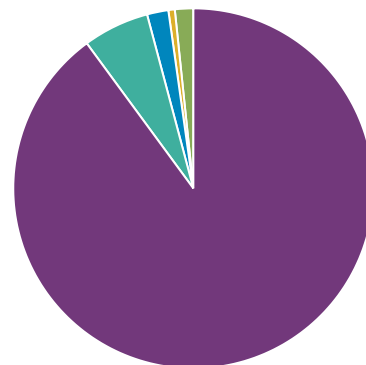
Droits d'enregistrement **€ 37.500,00**

Honoraires **€ 2.477,65**

Frais administratifs **entre € 800,00 et € 1.100,00**

Transcription hypothécaire **€ 240,00**

TVA **entre € 688,31 et € 751,31**



Droits d'enregistrement Honoraires Frais administratifs

Transcription hypothécaire

Le total des frais d'acte pour le prix de vente annoncé est compris entre € 41.705,96 et € 42.068,96.

Vous avez la possibilité d'un abattement supplémentaire de 2500€ sur les droits d'enregistrement si vous n'êtes pas propriétaire et répondez à une série de conditions.

Il serait aussi possible avec minimum 3 enfants à charge de bénéficier du taux réduit à 6 % sous une série de conditions.

Pour les droits d'enregistrement, il est toujours utile de consulter votre notaire et agent immobilier car il existe, dans certains cas, des abattements ou réductions complémentaires.

Par ailleurs, vous devez ajouter au montant obtenu la quote-part du précompte immobilier que vous remboursez au vendeur. Votre notaire et agent immobilier vous informera en détail.

Sachez aussi que depuis janvier 2012, afin de se conformer aux exigences européennes, les clients doivent payer 21% de TVA sur les honoraires du notaire mais aussi sur les recherches et formalités administratives.